



ASSEMBLEE GENERALE 2018
JEUDI 28 JUIN 2018
RAPPORT MORAL EXERCICE 2017

Par Rémi CALMON
Directeur Exécutif

L'année 2017, après le renouvellement pour moitié de ses administrateurs en Assemblée Générale Ordinaire le 23 juin, a été marquée par l'élection d'un nouveau Bureau le 4 octobre suivant.

Ce jour-là, le Conseil d'Administration a élu à l'unanimité Olivier Robert au poste de président et confirmé Frédéric Dupont et Michel Michel aux postes respectifs de Trésorier et de Secrétaire Général, ce nouveau Bureau donnant une délégation de pouvoir la plus complète possible à son Directeur Rémi Calmon afin de se substituer à lui pour l'engager et le représenter.

Le reste du Conseil est alors composé de Michelle Cassaro, Nicolas Grandvaux, Cédric Tondini et Gérard Siad, président sortant qui, rencontrant des problèmes personnels, ne s'est pas représenté.

Dans l'obligation de procéder à la constitution d'un Bureau et face à cette situation exceptionnelle de défaillance du Président élu depuis 2006, le Conseil d'Administration a décidé que ce Bureau serait désigné pour une durée d'un an au lieu de deux pour laisser à Gérard Siad dans cet intervalle, la possibilité de s'inscrire à nouveau dans la dynamique de représentation du SNEG & Co. A défaut, à l'issue de ce délai soit en octobre 2018, les membres du Bureau seraient confirmés dans leurs mandats respectifs un an de plus, pour un mandat de deux ans conformément aux statuts.

Le défaut de renouvellement d'adhésion de son établissement depuis décembre 2017, la perte de sa qualité d'administrateur en février 2018 pour absences répétées non excusées ne permettant plus à Gérard Siad de s'inscrire à nouveau dans cette dynamique de représentation du SNEG & Co, le Bureau élu en octobre 2017 sera effectivement confirmé pour un mandat d'une année supplémentaire en octobre prochain.

En conséquence, l'UMIH, syndicat auquel le SNEG & Co est associé, a lui aussi modifié la composition du Bureau de sa branche Cafés Brasseries Etablissements de Nuit. Gérard Siad, élu Vice-Président Général de cette branche en octobre 2016 a été remplacé à ce poste par Aurélien Dubois, président de la CSLMF (Chambre Syndicale des Lieux Musicaux Festifs), lui-même remplacé au poste de Vice-Président par cooptation de Thierry Fontaine, Président de la branche CBEN de l'UMIH 69.

De son côté, dès décembre 2017, le Conseil d'Administration du SNEG & Co, pour renforcer ses forces vives, a coopté Michel Mau au poste d'administrateur pour apporter notamment ses compétences sur trois domaines particuliers : le statut des organisateurs de soirées, l'inclusion de nos établissements dans la politique touristique, la réflexion sur les sujets de la communauté LGBT.

La vocation première du SNEG & Co demeure l'information, le conseil, l'accompagnement, la défense et la représentation de ses adhérents. Notre association avec l'UMIH depuis 2015 et

la restructuration du Bureau en 2017 ont considérablement modifié notre fonctionnement sur la prestation globale que nous intitulons assistance juridique.

D'une part, nous avons raréfié les permanences juridiques auparavant bimensuelles puisque nous sommes à même d'apporter des réponses quasi instantanées aux questions de nos adhérents grâce aux directions juridique, sociale et fiscale de l'UMIH qui nous apportent leur expertise en direct. En conséquence, nous ne travaillons plus qu'occasionnellement avec Maître Yann Pedler qui demeure toutefois notre avocat référent selon une convention qui sera modifiée en conséquence. D'autre part, en Bureau, ce sont désormais Olivier Robert et Rémi Calmon qui conseillent et accompagnent les adhérents au plus près, avant le cas échéant de les défendre auprès des institutions.

Quelque 84 dossiers d'ampleur ont été traités dans l'année, de la simple question ou point de réglementation, jusqu'aux dossiers de grande ampleur supposant recherches, réflexions, réunions, prise de contacts tiers, mise en place de solutions...

Concernant les thématiques d'intervention, elles demeurent les mêmes que les années précédentes et vous sont livrées ici pêle-mêle : accessibilité, licences débits de boissons, autorisation de nuit et renouvellement, avertissement et fermeture administrative, commission de sécurité, contrôle hygiène, permis d'exploiter terrasses et droit de voirie, billetterie et caisses enregistreuses, contrôle fiscal, nuisances et tranquillité publique, plaintes riverains, sonorisation, étude d'impact acoustique, limiteur, gestion des ordures, bars à chichas, poppers, compléments alimentaires, happy hours, hyper alcoolisation, tapages et rixes, plaintes clients, litige locataire gérant, assurances, compte bancaire, emprunt, SACEM, SPRE, recherche et honoraires d'avocat et d'expert-comptable, concurrence déloyale, perte d'exploitation, avis en ligne, marque Gay Pride contrat de travail, travailleurs occasionnels et saisonniers, apprentis, période d'essai, mutuelle, congés payés, pourboires, litige salarié, licenciement, rupture conventionnelle, bail commercial, charges locatives, éviction, achat, cession et reprise de fonds de commerce et de murs...

Sans pouvoir faire la promotion de nos succès au regard de la confidentialité qui nous oblige envers nos adhérents, citons toutefois anonymement quelques gros succès :

- Importantes réductions de notes de débit SACEM ou SPRE
- Délivrance d'autorisation de nuit
- Annulation ou réduction de temps de fermeture administrative
- Annulation ou réduction conséquente de redressement
- Gestion de prescriptions de commission de sécurité
- Mise à jour des obligations accessibilité
- Etc.

Sur le plan juridique, nous avons produit sur notre site et adressé par newsletter plus de 40 fiches pratiques réglementaires, sociales ou fiscales : contrôles d'hygiène et affichage de transparence, caisses enregistreuses, vapotage, commission de sécurité et incendie, accessibilité et son registre public, redevance audiovisuelle, SACEM, SPRE, boissons sucrées, happy hours, loi travail, bar à chicha, aides aux entreprises, pratiques frauduleuses, suppression de la condition de nationalité des détenteurs de licences, ordonnances Macron, chuteurs, Assurance Responsabilité Civile Professionnelle, décret Bruit...

Dans le cadre de notre convention avec l'UMIH, nous avons défendu des dossiers d'établissements de nuit adhérents de l'UMIH un peu partout en France, comme dans le Var,

La Haute-Marne ou l'encore l'Eure-et-Loir. Les dossiers d'adhérents SNEG & Co nous ont aussi déplacés en régions comme en Côte d'Or, Var ou encore dans les Alpes-Maritimes.

Sur la fin de l'année 2017, deux sujets de préoccupation sont apparus sur Paris : un transfert de compétence de la Préfecture de Police vers la Mairie et une vague de fermetures administratives d'un délai minimum allongé de 9 à 15 jours.

Sur les compétences : en juillet 2017, la Mairie de Paris a institué le Bureau des Actions contre les Nuisances Professionnelles (BANP) qui gère administrativement les nuisances professionnelles causées notamment par nos établissements : VMC, colonne d'extraction, machines, mobiliers de terrasses, tapages en terrasses...

Ce service de police municipale administrative fait partie de la DPSP (Direction de la Prévention de la Sécurité et de la Protection), qui abrite aussi une brigade en effectifs humains. Ils sont « agents de la Ville de Paris chargés d'un service de police ». Agréés par le procureur de la République et assermentés, ces agents de la DPSP peuvent verbaliser dans un certain nombre de domaines : dépôts irréguliers, collecte des ordures ménagères, déjections canines, divagations d'animaux, épanchements d'urine, nuisances sonores, terrasses-étalages, règlement des espaces verts, marchés, chantiers, occupation de la voie publique.

Ces 1900 agents, dont l'effectif a doublé depuis 2016, « contribuent par des actions de prévention, de médiation, de dissuasion, et si nécessaire, de verbalisation, à la régulation de l'espace public et à la tranquillité des Parisiens ».

Au sein de la DPSP, on compte aussi désormais la BIP (Brigade d'Intervention de Paris) : 300 agents qui interviennent sur l'ensemble du territoire parisien, particulièrement sur les plages horaires peu couvertes par les agents de la DPSP à savoir les soirées, les nuits, les week-ends. Rappelons que dans le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité 2015-2020, figure 9 priorités parmi lesquelles promouvoir une vie nocturne apaisée mais aussi lutter contre la vente à la sauvette et les activités illicites dans l'espace public.

Depuis ce transfert de compétences, la Préfecture de Police conserve une police administrative qui régit les sujets liés à la sécurité et à l'accessibilité : le BERP (Bureau des Etablissements Recevant du Public). Elle a ensuite créé un nouveau service remplaçant le BACN (Bureau des Actions Contre les Nuisances) dont les missions ont été en partie récupérées par le BANP de la Mairie de Paris : il s'agit du PEC (Pole Etudes et Contrôles) qui s'occupe de tous les problèmes de nuisances liés à la diffusion de musique amplifiée : études d'impact, limiteur...

Dans leur volonté commune de remplir leurs missions entre tranquillité publique et sécurité, l'ensemble des services Mairie et Préfecture de Police ont créé une série d'adresses électroniques dédiées, en complément des adresses postales, pour centraliser les signalements, doléances et autres plaintes.

Sur les fermetures administratives, l'été 2017 a aussi été marqué par l'arrivée d'un nouveau directeur de cabinet auprès du Préfet ayant manifestement décidé de durcir les « mesures de police » terme employé en Préfecture que nous traduirons par « sanctions » confirmant une durée minimale de fermeture administrative déjà passée de 9 à 15 jours. Dans les mois suivants, le sous-directeur de cabinet auprès du Préfet, plutôt clément vis-à-vis de nos sujets, quittait ses fonctions. Il a lui-même été remplacé par un nouveau sous-directeur qui, à l'aune d'un référé devant le Tribunal Administratif ayant jugé disproportionné une

fermeture de 15 jours, semble avoir ramené l'ensemble du cabinet du Préfet à prononcer des peines de 9 jours au lieu de 15 jours minimum.

Sur les relations avec les autorités de police, signalons comme à l'habitude de très nombreux mouvements dans les commissariats d'arrondissements comme notamment dans le 1^{er}, le 3^{ème}, le 4^{ème}, le 12^{ème} ou encore le 20^{ème}, le SNEG & Co les a rencontrés au fil de leurs nominations de même que les UPA (Unités de Police Administratives) chargées au sein des arrondissements de la tutelle des débits de boissons.

Quelques changements à la tête des mairies d'arrondissements à la suite des élections législatives pour cause de non cumul de mandat. Sont concernés notamment les mairies du 4^{ème} et 10^{ème}.

Commissariats d'arrondissements et Préfecture, mairies d'arrondissements et Mairie centrale se réunissent dans des commissions de débits de boissons qui se développent petit à petit : après le 10^{ème} et le 11^{ème} en 2017, le 5^{ème} et le 18^{ème} ont été lancées en attendant prochainement le 3-4^{ème} et le 12^{ème}. Ces commissions participent à réagir en anticipation face aux menaces d'avertissement ou de fermeture administrative sur les établissements. Elles permettent aussi de gagner quelques adhérents qui sont toutefois, d'entrée de jeu, confrontés à un problème à traiter.

En Mairie de Paris, nous avons rencontré Louise Quesnel, la nouvelle conseillère d'Anne Hidalgo chargée notamment du Commerce, du Tourisme et des Organisations professionnelles. Contact a été pris aussi avec la Direction de la Communication et le Comité Destination Paris qui encadrent l'organisation des Gay Games Paris 2018 sur lesquels nous reviendrons.

Toutefois, c'est toujours avec Frédéric Hocquard, maire adjoint chargé notamment de la Vie nocturne et avec ses équipes que nous travaillons le plus dans le cadre du Conseil de la Nuit. Délaissant les réunions de plusieurs des 6 thématiques d'origine devenues chronophages, nous nous sommes recentrés sur les deux thèmes proches des préoccupations de nos adhérents : la tranquillité publique et les conduites à risques, le premier butant encore et toujours sur l'éternel problème des riverains radicaux, le second étant nécessaire pour démontrer le volontariat des exploitants pour faire face à tous les risques pris par leur clientèle mais dont la responsabilité leur incombe encore. Du Conseil de la Nuit, a émergé un nouveau groupe de travail pour définir les besoins en formation, exploitants et salariés, dans le secteur du CHR. La DIRRECTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) et l'AFPA (Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes) sont dans la boucle et recherchent encore des exploitants pour répondre à un questionnaire sur le sujet. Action concrète à titre particulier et en complément des groupes de travail, le Conseil de la Nuit a manifesté son soutien, logistique et institutionnel, à un de nos adhérents dans la plus grande difficulté face à des travaux d'isolation acoustique dont l'ampleur et le montant le dépassait.

Le SNEG & Co a donné introduction à l'UMIH en Mairie de Paris, auprès de Ian Brossat, maire adjoint chargé du Logement. Disposant d'une branche spécifique dédiée aux saisonniers, l'UMIH se préoccupe particulièrement de la question du logement des salariés saisonniers et Paris, livré à la spéculation immobilière, a besoin de particulièrement s'investir sur le sujet.

Un point de litige sensible demeure avec la ville, relatif aux terrasses. Maître Philippe Meilhac poursuit notre action en justice engagée aux côtés de l'UMIH Paris, du SNARR et du SNRTC,

relative à l'augmentation conséquente des droits de voirie au titre des terrasses en raison des ajouts implantés type chauffage, écrans...

Pour clore ce long chapitre exclusivement parisien, mais le SNEG & Co ne compte désormais plus aucun administrateur de région pour y assurer nos présences, signalons enfin notre participation au 3^{ème} G20 la Nuit, vecteur de contacts privilégiés, de découverte des nouveaux lieux et de prospection d'adhérents, une manifestation organisée par un magazine dont nous sommes très proches depuis toujours, « Paris Nuit » qui fêtait cette année 2017 son 30^{ème} anniversaire.

Au plan national, le SNEG & Co est associé à l'ensemble des actions de l'UMIH, reconnue comme seule organisation professionnelle représentative du secteur CHRD au titre de l'enquête sur la représentativité. Beaucoup de sujets se rapportent au ministère de l'Intérieur, passant par des rencontres avec Gérard Collomb ou ses collaborateurs : partenariat sur la sécurité routière, dispositif Tourisme et Sécurité, aptitude des agents de sécurité à intervenir aux abords des établissements en révisant les dispositions du CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité), révision de Code de la Santé Publique sur la partie débits de boissons (zones protégées, fichier national des licences, commerce illégal, buvettes associatives...), réflexion sur le principe des fermetures administratives...

Autre ministère au cœur de nos rencontres, le Quai d'Orsay portant délégation au Tourisme dans lequel le CHRD sera probablement inclus au moment de la réforme du classement des branches professionnelles : l'UMIH est membre du Comité Interministériel du Tourisme qui assure la promotion du tourisme en France incluant une représentation des lieux de nuit et elle assure la présidence de la Confédération des Acteurs du Tourisme qui siège à ce Comité.

Au ministère du Travail, nous avons fait valoir notre opposition à la taxation des contrats courts auxquels nos exploitants ont souvent recours et sommes intervenus dans le débat sur la réforme des pourboires au moment où d'aucuns ont évoqué que les salariés du secteur pourraient n'être plus rémunérés qu'aux pourboires. Aux côtés de l'UMIH, nous avons également œuvré au rapprochement avec le site de financement participatif du CHR [Crédit.fr](http://Credit.fr).

En 2017, aux côtés de l'UMIH, nous avons pendant quatre jours en novembre, tenu congrès à Reims (avant Saint-Etienne en 2018) recevant Jean-Yves Le Drian, ministre des Affaires étrangères et de l'Europe portant délégation au Tourisme. Aux Trophées « Nous CHRD », magazine interne de l'UMIH, ce sont les trois Rosa Bonheur, Buttes Chaumont, sur Seine et à l'Ouest qui ont reçu le trophée du meilleur établissement de nuit. Plus tôt ce même mois de novembre, nous étions présents à la 8^{ème} édition du MICS durant deux jours à Monaco, sans certitude cette fois d'une nouvelle participation en 2018.

Avec un autre syndicat associé à l'UMIH, la CSLMF (Chambre Syndicale les Lieux Musicaux Festifs Nocturnes), le SNEG & Co figure parmi les signataires d'un recours déposé devant le Conseil d'Etat attaquant le décret Bruit du 7 août 2017 applicable au 1^{er} octobre 2018. Ce décret prévoit notamment une diminution sensible du volume de musique amplifiée, la mise à disposition de bouchons d'oreilles, la mise en place de salles de repos... autant de normes incompatibles tant d'un point de vue artistique qu'économique avec nos établissements.

Le SNEG & Co a été délégué par l'UMIH pour la refonte du CQP ASENE (Certificat de Qualification Professionnelle des Agents de Sécurité des Etablissements de Nuit et d'Événements). Sur la base d'un nouveau référentiel du ministère de l'Intérieur, avec la FAFIH, OPCA de l'hôtellerie-restauration (Organisme Collecteur Paritaire Agréé), nous avons

travaillé à adapter ce CQP en y instaurant notamment un nouveau bloc de compétences relatif à la sécurité incendie en général et sur la menace attentats en particulier.

De même, le SNEG & Co a mis en place pour l'UMIH le 1^{er} colloque des établissements de Nuit en octobre 2017 sur la barge Concrete en présence du secrétaire d'Etat notamment en charge du Tourisme au Quai d'Orsay Jean-Baptiste Lemoyne. Un second colloque devrait être organisé au second semestre 2018.

Signalons aussi notre rapprochement plus étroit chaque année avec la SACEM et la SPRE, de quoi mieux informer nos adhérents sur les fondements de ces deux organismes de collecte, négocier les contrats, faire face aux contentieux et participer aux commissions paritaires.

Adhésions

283 adhésions ont été enregistrées dans le courant de l'exercice 2017 (vs 302 courant 2016 et 322 courant 2015) selon la répartition suivante : montant de cotisation défini proportionnellement au chiffre d'affaires et librement assujetti.

Montant de la cotisation en € TTC
Nombre d'adhésions

70	100	150	180	200	250	270	320	340
4	1	1	78	6	85	7	15	2

360	380	430	450	500	520	600	630	720
20	4	25	4	3	1	2	1	2

740	790	860	880	1 200	1 270	1 340		
1	4	4	1	6	5	1		

Si le nombre d'adhérents enregistré par rapport à 2016 est en baisse (- 6,30 %), la ressource liée aux adhésions est en augmentation : + 6,62 %.

En termes d'évolution, le nombre des adhésions sur les trois dernières années est le suivant :

	2017	2016	2015
Adhérents au 31 décembre	283	302	322

En termes d'évolution, le nombre de primo adhésions sur les trois dernières années est le suivant :

	2017	2016	2015
Primo adhésions	24	26	26

En termes d'évolution, les adhésions souscrites avec option SACEM / SPRE sont les suivantes :

	2017	2016	2015
Option SACEM SPRE	155	148	139

Concernant la recommandation de la cotisation acquittée au juste montant selon le chiffre d'affaires, le constat est le suivant :

	2016	2016	2015
Conformes	65 %	74 %	66 %
Non conformes	19 %	16 %	21 %
Non renseignées	12 %	10 %	13 %
Conformes sup.	4 %	-	-

En conclusion, la captation des adhérents reste difficile et laborieuse. Les renouvellements sont souvent sujets à de multiples rappels ; les échappements informés sont motivés par des changements d'enseigne ou de propriétaire (9 cas) cessation d'activité (10 cas), manque d'intérêt en termes de retour et d'apport (7 cas), l'adhésion à un autre syndicat (2 cas). Mais une bonne partie des non renouvellements (30 %) demeure non renseignée. Les primo adhésions sont stables mais peu nombreuses et insuffisantes, en moyenne 2 par mois. L'ajout de la mention « & Co », signe d'ouverture à tous les établissements ne satisfait pas notre volonté d'apporter notre expertise des métiers de la nuit à tous les établissements festifs, quelle que soit leur clientèle, quelle que soit leur localisation géographique.

Enfin, pour information, concernant 2018 à mi année, nous enregistrons 165 adhésions dont 37 primo adhésions, un nombre exceptionnellement élevé, et nous comptons 265 adhérents à jour de cotisation.

Nous ne disposons toujours pas ni d'un second poste administratif par manque de moyens et d'espace, ni d'un commercial pour le recrutement d'adhérents.

PERSPECTIVES

2018 étant déjà entamée pour moitié, il est déjà ici plus question de bilan à mi année que de perspectives.

Malgré les difficultés rencontrés par les établissements à cause des aux aléas climatiques, des grands froids et inondations en régions jusqu'aux crues de la Seine à Paris, malgré aussi le contexte sécuritaire dont on sait que les personnes et lieux LGBT et libertins sont une cible potentielle, malgré enfin les problèmes liés aux mouvements de grève dans les transports aérien ou ferroviaire, la situation côté adhésion à mi 2018 se présente plutôt bien sans être extraordinaire pour autant : le nombre d'adhérents à jour de cotisation plafonne à un peu plus de 250, mais avec 165 adhésions sur 6 mois dont 37 primo, on peut espérer un mieux en fin d'année si le rythme se maintient. L'arrivée de grands groupes comptant plusieurs enseignes (Mad Group, OTR, JGHold) permet de doper ce chiffre des nouveaux adhérents. Merci à Olivier Robert et Michel Mau pour le recrutement de ces deux derniers groupes d'adhérents. Peut-être bénéficierons-nous avant la fin de l'année d'une ou même deux contributions extérieures de commerciaux commissionnés pour développer plus encore ce chiffre.

Une plaquette spécialement dédiée au recrutement des établissements libertins est en cours de validation. Plus encore que la cible LGBT, celle des lieux libertins qui ne disposent souvent d'aucune affiliation professionnelle suppose un potentiel conséquent, encore faut-il savoir les approcher et leur parler, différemment des LGBT, d'où l'utilité de cette plaquette dédiée.

Les apéros de convivialité organisés pour l'ENIPSE devraient prochainement associer le SNEG & Co. L'occasion d'approcher les exploitants qui ne seraient pas encore adhérents SNEG & Co ou sans affiliation, en prenant la précaution de ne pas mélanger les objets respectifs du SNEG & Co et de l'ENIPSE après la séparation des deux entités du SNEG historique. Tout moyen de multiplier les contacts avec les adhérents comme avec les prospects sera utile pour fidéliser les premiers et approcher les seconds.

Un argument nouveau pourra être évoqué pour motiver les adhésions : la centrale d'achats UMIH Direct qui, malgré le retard de sa mise en place devrait devenir vite opérationnelle. Ouverte à tous les adhérents et à leurs salariés, c'est l'équivalent d'un Comité d'Entreprises. Pour des achats professionnels ou personnels, UMIH Direct proposera des offres de produits et de services à tarifs réduits. De quoi, avec les abattements SACEM et SPRE, créer un retour financier sur le montant de l'adhésion versée.

L'adhésion étant aussi question de communication, nous avons déjà mis en place diverses initiatives en la matière: un éditorial du Président renouvelé sur notre site chaque mois, une expédition plus régulière de notre newsletter, la publication sur notre site de l'agenda hebdomadaire présentant les différents rendez-vous des administrateurs et de la direction. Nous allons aussi développer la politique des partenariats en nous associant à des événements communautaires type EuroVartoVision, festivals de cinéma LGBT, à l'instar de nos partenariats, aussi complexes soient-ils avec cette année encore l'Inter-LGBT pour la Marche des Fiertés ou particulièrement cette année, les Gay Games Paris 2018. Pour la Marche des Fiertés, nous avons comme chaque année demandé et obtenu, sauf exception, une dérogation d'ouverture de nuit pour tous les établissements au régime horaire général ; pour les Gay Games 2018, nous avons négocié avec Paris 2018, une réduction sur les partenariats proposés autour de cette manifestation pour les établissements. La Mairie de Paris a en revanche timidement accueilli la proposition soutenue par le SNEG & Co et porté par Christophe Vix-Gras de relancer un bal du 14 juillet du type de celui autrefois organisé quai de la Tournelle. Enfin en termes de communication, avec le soutien de Michel Mau, spécialiste du sujet, nous allons mettre en place une communication virale pour faire parler plus du SNEG & Co et de ses actions tout en conservant notre obligation de confidentialité sur les dossiers traités pour les adhérents.

Puisqu'au travers des adhésions, il est question de ressources, notons d'une part que, pour la 5^{ème} année consécutive soit depuis la constitution du SNEG & Co en 2013, le Conseil d'Administration a décidé pour 2018-2019 de ne pas procéder à la revalorisation des cotisations, la cotisation de base pour moins de 250 000 € de chiffres d'affaires sans option SACEM SPRE demeure au tarif de 150 € HT par an soit 12,50 € HT par mois. D'autre part, en termes de ressources, notons aussi une diversification, bien qu'encore modeste de celles-ci, à travers la facturation des dossiers juridiques ou fiscaux les plus importants et aussi, une politique de partenariats avec par exemple CRT (Centrale de Règlement des Titres) ou encore Total.

Début 2018 aura été aussi marqué par des actions de négociation et de lobby auprès des institutionnels. Le gros dossier de ce début d'année a porté et porte encore sur la problématique rencontrée par les établissements sur les consommations de stupéfiants - ici le GBL précurseur chimique du GHB - et les problèmes sanitaires (malaise, coma et même décès), rencontrés par la clientèle au sein établissements.

En Préfecture de Police pour Paris, avec la MILDECA pour l'ensemble du territoire, les réunions se sont multipliées pour aborder la question d'un point de vue juridique d'une part, pour accompagner les exploitants d'autre part, pour informer le public enfin. Le Collectif

Action Nuit (CAN), relance de Nuit Vive, rassemblement de l'UMIH, de la CSLMF, du SNEG & Co, a porté ce sujet auprès des autorités, défendant pour les établissements une obligation de moyens et non de résultats quand la seule réponse des pouvoirs publics face à ces événements consisterait à prendre des « mesures de police » terme employé pour évoquer ce qu'il convient d'appeler des sanctions quand il s'agit soit d'avertissement, soit de fermeture administrative. Le message auprès des autorités semble être passé : deux des trois établissements parisiens concernés par ces cas de consommation GBL ont été simplement rappelés solennellement à l'ordre tandis qu'à l'origine, des fermetures administratives étaient envisagées.

Cet épisode a contribué à renouer voire renforcer le contact avec les associations de prévention ou de réduction des risques, Fêtez Clair, ENIPSE, PlaySafe, AIDES... sur lesquelles les établissements doivent pouvoir se reposer pour remplir leur obligation de moyens à destination de la clientèle. Cette même obligation de moyens pourrait être aussi alimentée d'un bloc de formation complémentaire dédié aux stupéfiants dans la formation au permis d'exploiter pour les gérants, dans celle du CQP ASENE pour les personnels des services de sécurité.

Ce même CAN (déjà présent auprès du Quai d'Orsay pour défendre la vie nocturne au sein de la politique de promotion du Tourisme) qui intègre le SNEG & Co, a aussi été reçu au ministère de l'Intérieur, par le conseiller Justice du ministre pour évoquer particulièrement la question de la fermeture administrative quel qu'en soit le motif. Sans s'attendre à un abandon total de la mesure de police administrative, nous espérons faire valoir à nouveau l'obligation de moyens et non de résultats face à toutes les responsabilités qui sont celles des exploitants et que, dans les décisions, soient pris en compte les conséquences économiques et sociales que suppose l'application d'une telle décision.

En cette période d'inflation législative sur des textes fondamentaux (travail, retraites, immigration...), modifier des textes fondamentaux pour nous mais mineurs tant pour le gouvernement que pour les parlementaires relève du challenge. A titre d'exemple, depuis le début de l'année, le député Christophe Blanchet, proche de l'UMIH, lui-même issu de la profession puisqu'exploitant de restaurants et de clubs, a déposé deux amendements concernant directement nos professions : l'abrogation des zones protégées, la mise en place du Diagnostic Environnement Commercial pour faire valoir l'antériorité de l'installation d'un établissement sur celle d'un riverain nouvellement résident qui viendrait à se plaindre des nuisances (nouvelle version d'un amendement initié en 2010 par le SNEG & Co alors porté par la députée Sandrine Mazetier). Ces deux amendements ont été rejetés sans même avoir été étudiés parce que proposés dans le cadre de la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) et donc « hors sujet ». Ces textes, pour être valablement débattues devront faire l'objet de proposition de loi parlementaire, signée préalablement par le plus grand nombre de représentants élus possibles.

Aux côtés de l'UMIH, le SNEG & Co dispose désormais des ouvertures pour envisager les réformes législatives, approcher les parlementaires pour la partie législative, les élus pour la partie exécutive. Mieux encore, une agence de lobbying nous accompagne désormais, à titre gracieux dans un premier temps de six mois au second semestre 2018, pour accompagner nos propres actions et nouer nos propres contacts. Ainsi, UMIH et SNEG & Co font actuellement valoir leur opposition à deux projets nous concernant ces derniers mois : une possible augmentation de la TVA dans secteur de la restauration d'une part, la mise à disposition obligatoire de doggy bags dans les restaurants à partir de 2021 d'autre part.

Au service de ses adhérents, le SNEG & Co entend souvent à titre individuel, des doléances, des plaintes sur l'accumulation des obligations, sur le contrôle permanent des établissements, sur la verbalisation accrue des commerçants. L'exaspération est d'autant plus vive quand ils constatent les pratiques de concurrence déloyale, les débordements sur le domaine public, tout ce qui est laissé faire à l'extérieur quand tant est exigé d'eux à l'intérieur et aux abords de leurs établissements. Le SNEG & Co peut faire porter la voix de leurs mécontentements aux responsables, aux élus, à condition que les faits soient constatés et étayés par le plus grand nombre. Nous sommes à leur disposition pour porter des doléances, exprimer des incompréhensions, témoigner des exaspérations des commerçants, pourtant créateur de richesse et d'emploi. Seule la mobilisation collective des adhérents auprès de nous peut permettre ces actions, comme ici en Assemblée Générale.

Avant d'entamer une discussion sur ce sujet ou sur d'autre, un mot pour saluer la mémoire de trois personnes proches du SNEG & Co disparues ces derniers, Gilles Pigot du Tilt Sauna qui fut administrateur du SNEG, Méziane Yaici du Tango-La Boîte à Frissons et Fabien Besnard du Feeling K-Fé à Vire. Un mot aussi de remerciement à toute l'équipe du Rosa Bonheur pour nous accueillir ici pour la seconde année consécutive et enfin, un mot pour remercier nos administrateurs pour leur engagement bénévole, particulièrement notre nouveau président Olivier Robert, notre nouvel administrateur Michel Mau et notre trésorier de toujours Frédéric Dupont.

Merci de votre présence et votre attention.